

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 4

Artikel: Pour en finir avec le Rapport Bergier!
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les attachés de défense étrangers accrédités auprès de la Suisse visitent les II^e Olympiades d'hiver à St Moritz, 1928.

Compte rendu

Pour en finir avec le Rapport Bergier!

Col Hervé de Weck

Ancien rédacteur en chef, RMS

Année après année, des critiques de plus en plus sévères s'élèvent contre le Rapport de la Commission Bergier, surtout sa présentation de la politique envers les réfugiés et des transactions sur l'or. Jamais en Suisse, un ouvrage historique n'a subi pareil déluge! Dans un livre qui se veut accessible à tout un chacun, Frank Bridel, ancien rédacteur de la *Gazette de Lausanne* et officier d'état-major général, fait la synthèse et l'analyse de ces travaux, ce qui lui permet de mettre en évidence la perfidie de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale.¹ Dans les sciences humaines, l'auto-flagellation peut devenir délétère.

Même son président, le professeur Jean-François Bergier, a pris ses distances, dénonçant la partialité et l'absence de démarches scientifiques chez des membres de la Commission, des historiens suisses critiques. Il met donc en cause des travaux qui ont pourtant coûté vingt-trois millions de francs au contribuable.

Des insuffisances et une partialité criantes

La Commission applique des normes admises à la fin du XX^e siècle mais inexistantes dans les années 1930 (droit à l'asile, à la sécurité sociale, ingérence humanitaire), ce qui l'amène à des appréciations inacceptables et à des jugements anachroniques. A propos de l'extermination des juifs, les idéologues de service en son sein ne veulent pas admettre que l'horreur racontée, mais non constatée *de visu*, dépasse la capacité d'imagination, de perception de la réalité, et qu'il faut tenir compte de ce fait, même au niveau du Conseil fédéral. D'autre part, la Commission ignore les graves menaces pesant sur la Suisse, elle semble obéir à un impératif catégorique, démontrer la culpabilité de la Confédération, même au prix d'une historiographie nihiliste et révisionniste. Elle refuse d'établir des comparaisons systématiques entre l'attitude de la Suisse et celle des autres Etats.

¹ Frank Bridel, *Pour en finir avec le Rapport Bergier*. Slatkine, Genève, 2009. 149 p.

La Commission, bien que désignée par un Conseil fédéral paniqué – Flavio Cotti en tout premier - par les attaques malhonnêtes de l'administration démocrate américaine, du Congrès juif mondial, du sénateur républicain D'Amato à propos des fonds juifs en déshérence dans les banques suisses, n'a pas de raison d'être. Depuis des décennies, des chercheurs travaillent sur les réfugiés et les transactions sur l'or, dont deux « pointures », les professeurs André Lasserre² et Philippe Marguerat.³ Leurs travaux ne seront pas pris en compte par la fameuse Commission et ils n'y siégeront pas. Celle-ci refuse par ailleurs d'entendre nombre de personnalités ayant vécu la Seconde Guerre mondiale, dont plusieurs ont joué à l'époque un rôle important. Son président traitera de haut le Groupe de travail Histoire vécue.⁴

Les lois, les décisions officielles et leur application, les refoulements

La Suisse a-t-elle, pendant la Seconde Guerre mondiale, une politique d'asile aussi restrictive que le soutient la Commission indépendante d'experts, dont les membres souffrent d'une méfiance générale envers les chiffres? Le 13 août 1942, Berne décide la fermeture totale de la frontière mais jamais depuis le début du conflit, le pays n'accueille autant de réfugiés : 45 en 1939, 47 en 1940, 120 en 1941, 8'436 en 1942 (dont 7'373, en grande majorité juifs, pour les quatre derniers mois de l'année). A cause de la pression aux frontières, des protestations intérieures et de l'aide clandestine dans les

² André Lasserre, *La Suisse des années sombres. Courants d'opinion pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Payot, Lausanne 1989. Et surtout *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1939 à 1945*, Payot, Lausanne, 1995.

³ Philippe Marguerat, *La Suisse face au III^e Reich, Réduit national et dissuasion économique, 1940-1945*, 24 Heures, Lausanne, 1991. *L'économie suisse entre l'Axe et les Alliés, 1939-1945*, Alphil, Neuchâtel, 2006.

⁴ Editeur entre autres de *La Suisse face au chantage, son attitude en 1939-1945. Critiques des rapports Bergier*. Yens Cabédita, 2002, ainsi que de *La Suisse au pilori? Témoignages et bilan à la suite du Rapport Bergier*. Yens, Cabédita, 2006..

zones frontière, les décisions fédérales ne sont que très partiellement appliquées. De cela la Commission Bergier ne souffle mot, mais elle donne le chiffre de 24'398 refoulements, confondant *refoulements* et *refoulés*. Il y a pourtant une différence importante, car des malheureux tentent à plusieurs reprises de franchir la frontière suisse, subissent plusieurs refoulements; dans certains cas, ils sont finalement acceptés. Les demandeurs d'asile illégaux ont, selon le professeur Jean-Christian Lambelet, 84 % de chances d'être admis, les juifs 90 %. Les juifs refoulés – il y en a quelque 8'300 pendant le conflit - ne sont pas systématiquement arrêtés et envoyés dans les camps de la mort, les noms figurant dans les trains de déportation ne dépassent pas le 10 % d'entre eux...

A titre de comparaison, les Etats-Unis n'accueillent que 21'000 réfugiés pendant la Guerre, l'Espagne franquiste 7'500, 20'000-30'000 autres obtenant l'autorisation de traverser le pays pour gagner le Portugal. En 1942, la Suède admet environ 2'000 juifs. En France, où quelque 330'000 juifs vivent en 1939, 80'000 mourront en déportation entre 1939 et 1945. Dans d'autres domaines, les comparaisons apparaissent aussi intéressantes. Entre 1939 et 1945, la Suisse n'a jamais accepté de transits de troupes étrangères sur son territoire alors que, sous la menace, la Suède signe avec l'Allemagne un accord aux termes desquels 670'000 hommes de la Wehrmacht transitent dans le pays. Un couloir aérien est réservé à la Luftwaffe, des navires de la Kriegsmarine sillonnent les eaux territoriales de la Suède, qui fournit également au Reich le 40 % de ses besoins annuels en minerai de fer et qui reçoit 30 tonnes d'or belge et néerlandais refondu par les Allemands. Pourquoi la Commission refuse-t-elle d'établir des comparaisons entre la Suisse et les Etats étrangers? Parce que cela donnerait une image plus positive de la politique des autorités fédérales?

Acquisition d'or par la Banque nationale suisse, échanges avec l'Allemagne nazie

Pendant toute la Guerre, le franc suisse est convertible, ce qui signifie que la Banque nationale suisse (BNS) doit fournir en tout temps de l'or en échange de francs suisses aux banques nationales étrangères. Cette convertibilité apparaît comme un atout essentiel pour la survie économique de la Confédération. En période de conflit, il s'avère facile d'exporter des biens, mais difficile d'en importer. Or la Suisse, malgré le plan Wahlen, doit faire venir de l'étranger la moitié des produits alimentaires indispensables, son industrie a besoin de matières premières. C'est un franc convertible qui permet de payer ces importations. Pour qu'il reste convertible, il faut que la Banque nationale dispose d'un stock d'or suffisant.

Celle-ci, au début du conflit, transfère la moitié de sa réserve aux Etats-Unis, hors de la portée de la Wehrmacht. En juin 1941, avant même d'entrer en guerre (ils se disent neutres), les Américains bloquent tous les avoirs étrangers, dont l'or suisse. Dès lors, il faut réalimenter la réserve. « La seule source, écrit le professeur Jean-Christian Lambelet,⁵ ou institution disposée à vendre

de l'or à la BNS contre des francs était la Reichsbank » qui peut ainsi financer des importations indispensables. Dans ce domaine, la Suisse se trouve dans un « état de nécessité ou de contrainte générale ».

Passant pratiquement sous silence le fait que de juin 1940 à l'été 1944, la Suisse se trouve encerclée par les puissances de l'Axe, la Commission Bergier prétend qu'elle favorise l'Allemagne par ses achats d'or, ses crédits au clearing et ses exportations. Jean-Christian Lambelet démontre qu'au contraire elle réussit à tenir un certain équilibre entre les deux camps belligérants. Dans ces domaines également, des comparaisons avec l'étranger apparaissent éclairantes. Aux Etats-Unis qui ne sont pas encerclés par les puissances de l'Axe, la filiale allemande de Ford utilise des travailleurs forcés ; General Motors, sa concurrente, fait partie intégrante de l'effort de guerre nazi, alors que les Etats-Unis sont encore neutres. En construisant des milliers de moteurs d'avions pour la Luftwaffe, elle s'avère plus importante que la Suisse pour l'effort de guerre allemand. En 1939, ces deux entreprises couvrent plus de 70 % du marché allemand. Standard Oil collabore secrètement avec IG Farben pendant toute la guerre, permettant au Reich d'acquérir du caoutchouc artificiel et de produire des millions de tonnes d'essence synthétique. Quant à IBM, ses cartes perforées rendent plus efficace l'industrie de l'Holocauste.

Comment dès lors admettre la conclusion de la Commission Bergier, « les autorités suisses ont contribué – intentionnellement ou non – à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs. » Elle ne relève nulle part chez les décideurs le désir de soutenir le nazisme. L'insinuation infamante est donc parfaitement gratuite. Et Frank Bridel de conclure sa revue de nombreuses études concernant la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale : « (...) sans échapper à la honte collective d'une civilisation qui n'a pas pu empêcher les horreurs totalitaires, et sans nous faire d'illusion sur les compromis auxquels tous les Etats ont dû se résoudre en ces temps de violence », on peut se rallier à Jean-Jacques Langendorf qui soutient qu'entre 1939 et 1945, la Suisse a été « la meilleure des Suisses possibles.⁶ »

H.W.

scientifique? Quelques commentaires sur son Rapport final concernant les transactions sur l'or de la BNS», *Les conditions de la survie, Cahiers de la Renaissance vaudoise*, 2002.

6 Jean-Jacques Langendorf, *La Suisse dans les tempêtes du XX^e siècle*, Georg, Genève, 2001.

5 Christian Lambelet, « La Commission Bergier a-t-elle fait œuvre